## AR Prefecture

006-210600383-2**DEPARTEMENT**0\_2025-DE Reçu le 16/10/2025 **DES** 

ALPES MARITIMES

## REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n°50/2025** 

OBJET: CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS

DE LA BIBLIOTHEQUE - MODIFICATION

Conseillers en exercice: 27

Présents : 22

Excusés: 5 Pouvoirs: 3

Votants: 25

## **SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS: Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER, Daniel DIB, Eric ROMAN, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS: Martine LIPUMA a donné pouvoir à Christine VAUTRIN,

Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir Jean-Marie ROUAN Eric ROMAN a donné pouvoir à Jeannot MANCINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire rappelle que l'Association des Amis de la Bibliothèque concourt depuis de nombreuses années au bon fonctionnement de la Médiathèque Municipale, grâce à la participation active et bénévole de ses membres.

Cette coopération avait fait l'objet d'une convention réactualisée le 1er juillet 2021.

L'ouverture de la nouvelle Médiathèque située route du Village nécessite de modifier la convention, notamment en termes de lieu et d'horaires, le contenu de la participation de l'association aux missions de la Médiathèque communale reste quasiment identique.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

<u>AUTORISER</u> Monsieur le Maire à signer la convention avec « l'Association des Amis de la Bibliothèque » qui entrera en vigueur dès sa signature

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

<u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer la convention avec « l'Association des Amis de la Bibliothèque » qui entrera en vigueur dès sa signature

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Maire. Emmanuel DELMOTTE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l''objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.